

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2012

ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE - (N° 284)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« , de l'assurance maladie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à faire participer l'assurance maladie au comité d'évaluation mis en place au présent article.